

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: DIABOLO SL
Code du produit	: CE 002 C0030
Type de formulation	: Concentré soluble (SL)
Matière active	: Imazalil
Numéro de registre	: L01587-037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Centre Antipoison pour Luxembourg: (+352) 8002 5500
	Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 H318

Carc. 2 H351

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Imazalil

Mentions de danger (CLP)	: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 - Recueillir le produit répandu. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu / récipient comme un déchet dangereux.
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Imazalil	(n° CAS) 35554-44-0 (Numéro CE) 252-615-0 (Numéro index) 613-042-00-5	5 - 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 Aquatic Chronic 1, H410
Éther phosphate polyarylyphenol	(n° CAS) 90093-37-1	< 5	Eye Irrit. 2, H319

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées : voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.

En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Risques	: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
--------------------------	--

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Éviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Durée de stockage maximale : 2 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

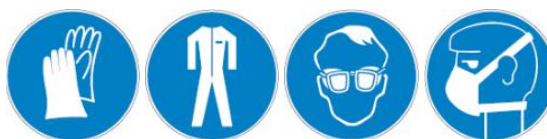
Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue. Voir la rubrique 3 « Informations sur les composants ».

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Equipement de protection individuelle :



Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Jaunâtre.
Odeur	: Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: 4.24 (1% solution aqueuse)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: < 101 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 1.074 kg/l
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans les solvants organiques	: Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: 2.142 x 10 ⁻⁶ m ² /s (20 °C)
Viscosité, dynamique	: 2.292 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: Pas caractéristiques explosifs.
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Haute températures.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

DIABOLO SL	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant chez le lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau du cobaye.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non disponible.
Cancérogénicité	: Non disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non disponible.
Danger par aspiration	: Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

DIABOLO SL	
CL50 Poissons (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	20.99 mg/l (96 h)
CE50 Daphnia (<i>Daphnia magna</i>)	20.306 mg/l (48h)
ErC50 Algues (<i>Selastrum capricornutum</i>)	3.45 mg/l (72 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Imazalil (35554-44-0)	
BCF poissons	48.7 - 63.8
Coefficient de partage : n-octanol / eau	3.82

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Imazalil)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Imazalil)
Description document de transport	: UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Imazalil), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 9
Classe (IATA)	: 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Etiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Etiquettes de danger :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

 Panneaux orange :
 

Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Indications de changements:

Date du changement	Version précédente	Rubrique	Élément modifié	Changement
25/09/2013	1.0	2	Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajoutée
05/11/2013	2.0	1	Code du produit: CE 002 030A.3	Modifié
		2.1	H400	Supprimé
		12	LC50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) = 10.3 mg/L EC50 (<i>Daphnia magna</i>) = 31.36 mg/L ErC50 (<i>Selastrum capricornutum</i>) = 14.13 mg/L	Modifié
28/10/2014	2.0	1	Code du produit:	Modifié
04/03/2016	2.3	2	CLP classification et étiquetage selon l'acte d'agregation de	18/08/2015

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.